

DECRET N° 93-197 du 04 Septembre 1993

Portant nomination de Monsieur
Patrick AMOUSSOU-GUENOU en qualité
de Sous-Préfet de COVE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N° 91-269 du 03 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Septembre 1993 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Patrick AMOUSSOU-GUENOU est nommé Sous-Préfet de COVE.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 04 Septembre 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



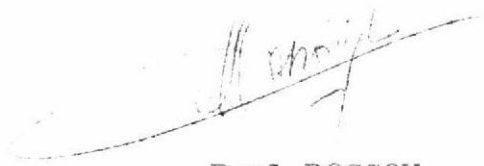
Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Adminis-
tration Territoriale,



Richard ADJAHOU.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MESGPR 4 MISAT-MF 8 AUTRES MINIS-
TERES 18 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DB-DCT-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1 JO 1.-